Vins de qualité produits dans des régions déterminées (modif. règl. 823/87/CEE)

1995/0266(CNS) - 15/12/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé cette proposition de modification de règlement conformément à l'article 143 de son règlement intérieur (sans débat).